

Image not found or type unknown



## Fiscalité indemnité de licenciement

Par **souchet**, le **07/06/2016** à **18:25**

L'indemnité de licenciement que j'ai reçue est entièrement soumise aux cotisations sociales. Pour calculer mon revenu net imposable, mon employeur réintègre à mes revenus les charges sociales déductible afférentes à l'indemnité légale. Il considère que des charges sociales sur un revenu non imposable ne sauraient être déductibles. Je ne trouve aucune justification de cette vue. Qu'en pensez-vous ?